



Sommaire

- 2 Communications de la Municipalité
- 5 Conseil communal du 5 octobre 2015
- 7 On demande candidats pour les élections communales
- 7 Polyclinique de la Venoge
- 8 Inauguration officielle du nouveau poste mobile de la Gendarmerie
- 9 "Les Moussaillons" à Penthalaz
- 10 Il est déjà temps de repenser à la grippe !
- 11 Agenda de la commune
- 11 Memento, agenda et jubilaires
- 12 L'ouvrier au village
- 12 Album photo

Editorial

Mais au fait, elle fait quoi exactement la secrétaire du Conseil communal ?

Claudine Martin, Secrétaire du Conseil communal



Avec un peu d'imagination et en admettant que le Président du Conseil soit... le Père Noël, sa secrétaire est le petit lutin qui travaille sans relâche (enfin presque !) à ses côtés afin que tout arrive à

temps et au bon endroit !

Présentée comme ça, la tâche n'a pas l'air bien compliquée mais en réalité, cela se passe rarement sans embûches.

Environ quatre fois par année, le Père Noël réunit ses Conseillers en séance ; lors de cette réunion, le lutin prend des notes qu'il tente de retranscrire le plus précisément possible afin d'informer les citoyens sur les affaires en cours dans notre village.

Toutefois, au fil des ans, il constate que plus le débit Internet augmente, plus les gens ont de la peine à communiquer entre eux et à se comprendre !

Le dévoué lutin doit également veiller à ce que tout se passe bien lors du dépouillement des nombreuses enveloppes grises que les grands enfants envoient régulièrement lors des votations/élections et il doit faire en sorte de donner

les bons chiffres (comme au loto), ou les bons noms à l'autorité supérieure, c'est-à-dire au Canton.

Heureusement pour cela, d'autres petits lutins viennent lui prêter main-forte ; un grand merci à eux.

Il faut aussi savoir qu'il collabore régulièrement avec les « elfes » du bureau communal et sert souvent de trait d'union entre ceux-ci et le Père Noël.

Mais son grand jour à lui, le petit lutin, se situe un peu avant Noël, lorsque Monsieur le Préfet vient faire son inspection et passe au « peigne fin » tous les classeurs remplis des nombreux documents qu'il doit soigneusement tenir à jour, année après année.

Durant le mois de décembre, il s'occupe également des comptes, afin que chaque Conseillère et chaque Conseiller reçoivent ses étrennes.

Voilà, les prochaines votations approchant à grands pas, je m'en vais m'atteler à régler encore quelques points en vue de cette journée de dépouillement.

J'en profite pour signaler que si l'un d'entre vous se sent une âme de lutin, la place sera disponible dès la prochaine législature, soit en juin 2016 !



Concours photo



Laurence Epars a gagné le concours et reçoit un bon pour une carte journalière d'une valeur de CHF 35.-

Impressum

Editeur responsable

La Municipalité de Penthalaz

Mise en page

Joël Cavat

Comité de rédaction

Katherin Laffely, Bernard Morel, Joël Cavat

Correctrice

Claire Bourgeois

Impression

Imprimerie de Beaulieu SA

Adresse

Le Cancanier, Case postale 67,
1305 Penthalaz,
lecancanier@penthalaz.ch

Administration générale, finances, police, tourisme, promotion économique, affaires culturelles et paroissiales, jubilaires

Isabelle Hautier Charrotton, syndique

Arrêté d'imposition

Suite à la séance des groupes lundi dernier, je vous apporte quelques précisions concernant le tableau qui figure sur le préavis. Le montant indiqué, au 30 juin, concerne l'estimation faite par l'ACI, des impôts 2045, sur la base des acomptes facturés aux contribuables. Ce montant n'est pas définitif puisqu'il varie en fonction des modifications d'acomptes ou de décisions de taxation. Il faut également tenir compte des soldes des années précédentes.

L'ACI verse régulièrement l'argent reçu, tant pour les personnes morales que les personnes physiques.

A fin juillet, nous avons réellement encaissé CHF 4,2 millions.

Curateur

Le Juge de Paix est à la recherche de curateurs pour des personnes domiciliées dans notre commune. Les personnes intéressées peuvent se renseigner auprès de notre secrétariat.

Communiqué du SDIS Venoge

Samedi 8 août 2015, le SDIS Région Venoge a été engagé par le Centre de Traitement des Alarmes à 19h41 pour une alarme automatique qui s'est déclenchée dans un bâtiment du site de Venoge Parc à Penthalaz. Rapidement sur place, les Sapeurs-Pompiers ont constaté que le bâtiment en question, un entrepôt, était en feu et qu'une importante fumée noire s'échappait du toit.

Avec l'aide de nombreux renforts dépêchés sur les lieux, le sinistre a pu être entièrement maîtrisé durant la nuit. Une fois tout risque de reprise écarté, les derniers intervenants ont pu quitter le site dimanche 9 août en début de matinée.

Au total, cette intervention a nécessité l'engagement de plus d'une soixantaine de Sapeurs-Pompiers du SDIS Région Venoge, avec une dizaine de véhicules.

Le SDIS Région Venoge a aussi reçu l'appui du Service de Protection et Sauvetage de la Ville de Lausanne, du SDIS Gros-de-Vaud, du Service Sanitaire Opérationnel ainsi que de la Protection Civile du Gros-de-Vaud. Deux inspecteurs ECA et deux patrouilles de la Gendarmerie se sont également rendus sur les lieux.

Quant à la municipalité, elle était représentée par M. Didier Chapuis, Pierre-André Ischi et Anne-Laure Girard.

Piscine-camping

Il faut constater que les fortes chaleurs de cet été ont appelé à veiller plus tard et à prolonger les soirées avec tout ce que cela peut entraîner comme inconvénients pour les voisins, ce qui a généré plusieurs plaintes.

En début de saison déjà, le Comité et la Municipalité ont invité tous les campeurs à une séance, afin de leur rappeler les règles essentielles mais aussi d'écouter leurs

doléances. Il en est ressorti, entre autre, une demande d'intensification des rondes de la gendarmerie, ce qui a été fait même si cela ne semble pas avoir été suffisant. Le comité a également été, en soirée et jusqu'à tard dans la nuit, se rendre compte des nuisances dénoncées et a constaté, en effet, qu'il est parfois nécessaire de rappeler le règlement. Le comité soucieux de faire respecter le règlement a intensifié les rondes par des agents de sécurité privé afin de rappeler aux éventuels fêtards bruyants le règlement du camping. Nous vous rappelons également que ce camping existe depuis 1961 et que plus de 90 familles peuvent ainsi s'offrir un bol d'air bien agréable. Bien sûr la réflexion ne s'arrêtera pas à la saison 2015 et il s'agira de tout mettre en œuvre en 2016 pour que la situation, déjà améliorée, le soit encore davantage.

Rapport de gestion – exercice 2014

C'est avec beaucoup d'attention que la Municipalité a pris connaissance du Rapport de gestion et plus particulièrement des remarques constructives et des améliorations que nous pouvons apporter. Il en sera – bien évidemment – tenu compte.

Néanmoins, un commentaire nous interpelle, à la page 8, « assurances techniques » qui explique :

"D'autre part, nous invitons la Municipalité à demander une analyse globale du portefeuille d'assurances et d'avoir une vue d'ensemble de leur couverture. Dans l'intervalle, nous leur conseillons de ne pas renouveler leurs polices pour plus d'une année, respectivement de laisser le renouvellement tacite selon dispositions de l'art. 47 de la Loi fédérale sur le contrat d'assurances (LCA)."

Nous tenons à préciser qu'en 2007 déjà, la Municipalité s'était préoccupée de son portefeuille d'assurances afin de l'optimiser, voire de revaloriser et avait mandaté une société de courtage. Malheureusement, cette société s'était emparée du portefeuille et avait entrepris des démarches quant au tri, au classement et à la tenue de l'échéancier, sans avoir fait une analyse comme demandé. Le but n'étant pas de dépendre d'une société de courtage, nous avons mis fin à ces relations.

A fin 2010, nous avons été approchés et avons reçu un représentant d'une compagnie d'assurances. Suite à cette discussion, nous lui avons fait parvenir tous les documents nécessaires pour l'établissement d'une offre, de tout le portefeuille. A ce jour, nous n'avons aucune nouvelle et, je dois avouer que, de notre côté, nous avons laissé ce dossier de côté, puisque l'assureur actuel nous donne entière satisfaction et que nous avons fait chou blanc avec d'éventuels autres partenaires.

Place Centrale 5

Suite à l'engagement d'un nouveau collaborateur au service technique, dont M. Chapuis vous parlera tout

à l'heure, la Municipalité a résilié le bail de M. Besson et de Mme Rohrer à qui cet appartement avait été loué dans l'urgence, avec un bail renouvelable de mois en mois. Après avoir saisi la commission de conciliation et obtenu une prolongation au 30 juin 2016, M. Besson et Mme Rohrer ont décidé de quitter ce logement au 31 août.

Après avoir obtenu les autorisations nécessaires du Service du logement, ce départ a permis à la Municipalité d'entreprendre rapidement des travaux nécessaires de rénovation pour accueillir le service technique et éventuellement la bourse communale. Les travaux effectués sont :

- Peinture dans toutes les pièces
- Carrelage salle de bains
- Changement du WC
- Création d'un galandage pour partager une pièce
- Rénovation ou achat de nouvelles portes.

Il a fallu également faire les câblages nécessaires pour l'informatique et équiper un nouveau bureau.

Le coût s'élève approximativement à CHF : 45'000.-

Dégât d'eau

Un problème n'arrive jamais seul. Depuis quelques mois déjà, le bâtiment présentait des problèmes importants d'infiltrations d'eau, dus au toit plat au-dessus des bureaux. Un devis avait été alors

demandé. La Municipalité, indécise sur le sort de ce bâtiment avait décidé d'attendre une décision avant d'entreprendre ces travaux. Malheureusement, avec les fortes pluies du 13 septembre, quelques plaques du faux plafond d'un bureau sont tombées. Heureusement, personne n'était dans le bureau.

Nous avons alors constaté que le faux plafond des bureaux de Mme Nussbaum et de Mme Werren étaient très mouillés et par endroits ressemblaient à une éponge. Ce soir-là, en raison de l'arrêté d'imposition, la commission des finances était présente et a pu constater les dégâts.

Des travaux urgents vont être entrepris.

Verger

Le bail de M. Bezençon a également été résilié. L'objectif de cette résiliation était d'aménager cet appartement pour l'accueil des écoliers. Malheureusement, nous n'avons pas obtenu les autorisations nécessaires et l'accueil des écoliers continuera à se dérouler dans la salle du Conseil et ce, uniquement les après-midi.

Quant à l'appartement désormais vide, nous l'avons proposé à l'EVAM pour l'accueil des réfugiés qui arrivent dans le canton.

Jubilaires

Voir en page 11.

Personnel communal, voirie, déchets, matériel et véhicules des services extérieurs et domaines

Didier Chapuis, municipal

Local des jeunes

Suite à la mise au concours du poste d'aide animatrice pour le local et après étude des dossiers rentrés, le poste a été attribué à Mme Valentine Jauner. Au vu de la grande fréquentation de ce local et afin d'avoir toujours un encadrement ad hoc nous allons mandater une troisième personne pour les périodes les plus chargées.

Bibliothèque

Une journée portes ouvertes a eu lieu le 12 septembre dernier. Les horaires d'ouverture seront ajustés et légèrement augmentés dès la rentrée des vacances d'octobre. Les jours d'ouverture restent inchangés, lundi, mercredi et vendredi.

Plan Bois

Prochaines étapes :

1. La construction ne nécessitera pas de marché public à procédure ouverte mais seulement à procédure sur invitation ou de gré à gré.
2. La date de l'envoi des soumissions aux différentes entreprises est fixée au 1er octobre.
3. La date de retour des soumissions est fixée au 26 octobre à 12h00.
4. L'ouverture des soumissions se fera le 27 octobre.
5. Le début des travaux est programmé pour mars 2016, sous réserve des conditions météorologiques.
6. La fin des travaux est programmée pour la fin de l'année 2016, en espérant que tout soit fini à fin octobre.

Pendant cette période, une solution de rechange est prévue sur le site de Venoge Parc. J'espère que le bail à loyer sera signé ce mois

encore. Le déménagement des services extérieurs aura lieu au début de l'année 2016.

Eco Point

Comme vous avez pu le constater les travaux des aménagements extérieurs avancent et si tout va bien la mise en service aura lieu à la mi-octobre. Un tout ménage parviendra prochainement à la population.

Personnel

Service technique

Comme annoncé lors de la dernière séance nous avons renforcé l'effectif du service technique. Suite à la mise au concours du poste, nous avons le plaisir de vous informer que M. Arnaud Simonet de Penthalaz a rejoint le personnel communal. M. Simonet est né en 1983 et a une formation de géomaticien.

Services extérieurs

Un collaborateur est absent depuis un certain temps pour cause de maladie. Il a été décidé que les tâches qui lui incombaient seront reprises par l'équipe en place. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement.

Greffé

En raison d'une absence partielle de longue durée et des prochaines et importantes échéances, entre autre les élections 2016, la Municipalité a décidé d'engager Nadège Glayre pour une durée d'une année au sein du greffe. Mme Glayre a fini son apprentissage d'employée de commerce au sein de la commune et réussi ses examens cet été.

Affaires sociales et affaires scolaires, santé, prévention, sports, informatique et service du feu

Yves Jauner, vice-syndic

ASiCoPe

Lors de l'assemblée du Conseil intercommunal de l'ASiCoPe, le Budget 2016 a été accepté à la majorité. Les charges de l'ASiCoPe s'élèvent à CHF 7'812'100.00 pour 2016. Les charges selon le budget 2015 étaient de CHF 7'538'586.00.

Le coût budgétisé de l'élève se monte pour 2016 à CHF 3'952.10 pour le primaire et CHF 4'818.89 pour le secondaire. Il était au budget 2015 de CHF 3'933.31 (primaire) et CHF 4'496.70 (secondaire).

La participation des communes membres de l'ASiCoPe est de CHF 7'454'200.00 pour 2016. Pour Penthaz le coût est de CHF 1'525'666.33.

La reprise scolaire s'est effectuée sans problème au niveau des transports.

Nous rencontrons quelques soucis avec les transports de lignes munies d'abonnement. Ceci touche uniquement le secondaire.

Ajerco

Le 7 novembre aura lieu l'inauguration des Moussaillons, ouverture au public pour la visite des lieux de 10.00 à 12.00 heures.

Le taux d'occupation actuel de l'UAPE est de 36% avec 10 enfants inscrits.

Les enfants de 1P à 4P sont concernés.

ARASPE (Association Régionalisation de l'Action Sociale Prilly Echallens)

Une étude est en cours pour l'ouverture d'une antenne CSR à Penthaz.

Cantine Midicroque

Le taux d'occupation est bon, voire très bon. Nous avons en moyenne 40 enfants par midi.

Un sondage est en cours auprès de l'établissement primaire afin de déterminer s'il est nécessaire d'ouvrir un UAPE supplémentaire. Cette UAPE sera pour les élèves de 3P à 8P.

Police des constructions, urbanisme, mobilité, transports publics, espaces publics et cimetières, énergie renouvelable et développement durable

Piéric Freiburghaus, municipal

Plan directeur régional, PDR

Le Plan directeur régional, PDR, a été mis en consultation dans les 37 communes du district du Gros-de-Vaud du 16 juin au 17 août 2015. La Municipalité a rencontré la commission ad hoc les 5 et 12 août 2015. L'exécutif et la commission partagent le même point de vue sur la structure et le contenu du document, plus spécifiquement sur la partie de celui-ci qu'elles pensent justifiée de proposer pour adoption au législatif communal. C'est dans cet esprit que la Municipalité a rédigé et transmis ses remarques et demandes de modifications à l'ARGDV.

Sur les 24 courriers enregistrés par l'Association, seuls 12 émanent de communes. Les quatre communes PPDL ayant fait des observations considérées par l'ARGDV comme des remarques de fond, celle-ci a souhaité organiser une rencontre avec Penthaz, Penthaz, Daillens et Lussery-Villars. Ladite rencontre aura lieu début novembre. Sont invités, outre les municipalités, les commissions ad hoc et les présidents des conseils communaux ou général.

Le PDR sera soumis au Conseil communal au printemps 2016.

Plan général d'affectation, PGA

Suite à l'enquête publique, une délégation municipale a reçu les 17 opposants lors de séances de conciliations. A ce jour, la Municipalité a entamé de nouvelles négociations avec les services cantonaux, spécifiquement le service du développement territorial, quant aux évolutions et modifications qu'elle entend apporter au PGA.

D'ores et déjà, nonobstant les modifications qui pourraient recevoir l'agrément du Canton, une seconde enquête publique, portant sur les seules modifications, mais aussi sur des erreurs de graphisme dans le document soumis à l'enquête publique, en janvier-février

2015, s'avère nécessaire.

Plan de quartier « La Vuy »

Le PQ La Vuy doit permettre l'extension de l'établissement médico-social, EMS Fondation La Venoge, et la création de logements protégés, tout en conciliant l'extension du bâti avec l'environnement et en offrant des espaces extérieurs favorables à la qualité de vie.

Le rapport d'examen préalable, article 56 LATC, nous est parvenu le 25 juillet dernier. Il est favorable, moyennement quelques adaptations mineures et la signature de conventions. Le rapport d'ultime contrôle, reçu mi-octobre permet de poursuivre la procédure. L'enquête publique s'ouvrira à la fin du présent mois d'octobre.

Une séance publique d'information aura lieu le vendredi 13 novembre 2015 à 20h00 à la salle communale du Verger. Une annonce spécifique sera faite à l'ensemble de la population, ceci bien évidemment en plus des publications officielles.

Réaménagement du Vieux-Village

Le projet de réaménagement du Vieux-Village qui avait fait l'objet d'une présentation publique le 20 mai 2015 à la Grande salle de l'Hôtel de Ville, a quelque peu évolué suite aux remarques enregistrées. Il a alors été présenté aux commissions d'urbanisme et de modération de trafic.

Le projet a été soumis à une double enquête publique, du 11 septembre au 12 octobre 2015. L'une conforme à la Loi sur les routes du 10 décembre 1991, porte sur la route elle-même, l'autre, en application de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire, porte sur l'aménagement de l'espace public et des places de stationnement. Une demi-douzaine d'oppositions ont été

enregistrées. La Municipalité va analyser la portée de celles-ci et rencontrera leurs auteurs dans une très prochaine période.

Démarche participative

Donnant suite aux questionnements, réflexions et propositions du groupe « Cœur de Penthalaz », la Municipalité a mandaté l'Association Equiterre, partenaire pour le développement durable, afin d'organiser et animer une démarche participative portant sur l'avenir et la requalification du centre de la localité, le maintien et le développement des fonctions administratives et commerciales, dans le but également d'intensifier les liens sociaux.

En effet, l'ouverture du Centre commercial Venoge, le rachat d'une propriété à la route de la Gare 38, pour ne citer que ces deux éléments, ont ou vont faire évoluer les équilibres autour des principales centralités (Vieux-Village, Place-Centrale, quartier de la gare). La Municipalité souhaite alors s'allier l'expertise de toute la population afin de prendre des décisions de manière éclairée et d'obtenir une adhésion aux futurs projets.

Une démarche participative se déroule en trois à quatre sessions qui ont pour but de partager les représentations, produire de la connaissance commune et la création d'un consensus. Elle permet de profiter des connaissances, de l'expérience et des compétences

de chacun des participants.

Des informations détaillées seront diffusées au cours de ce dernier trimestre. **Toute la population est d'ores et déjà invitée à participer.**

2ème journée de la mobilité

Poursuivant sa politique de mobilité douce et de promotion de la santé, la Municipalité et des membres de la commission énergie renouvelable avaient fait alliance avec Simone, icône cantonale de la mobilité, pour organiser une journée informative, récréative et ludique le samedi 19 septembre sur l'esplanade de la Place Centrale. Le calendrier, week-end du Jeune fédéral, et le temps incertain ont vraisemblablement distrait une grande part de la population. Quoi qu'il en soit la Municipalité tient à remercier l'ensemble des participants et tous les bénévoles qui ont œuvré et promu des modes de déplacements respectueux de l'environnement et propices à l'amélioration de la santé et aux contacts sociaux. Cette manifestation sera reconduite en 2016 sous cette même forme ou sous une forme évoluée.

Conseil communal du 5 octobre 2015

Chantal Gacond

Une erreur s'est glissée dans le précédent Cancanier. Sous les nominations de Commissions : ce n'est pas les « Commissions des sites » mais bien « Mise en conformité des cibles ».

La séance du Conseil communal est ouverte à 20h20. M. Alain Pellet, Président, souhaite la bienvenue.

Le procès verbal du 22 juin 2015 est accepté à l'unanimité.

M. Pellet donne lecture du courrier :

- M. Jérôme Ischi démissionne pour le 31.07.2015 car il quitte la commune.
- M. Bernard Murisier démissionne pour le 30.06.2015 car ses obligations professionnelles et familiales ne lui permettent plus de consacrer le temps nécessaire au Conseil communal.
- M. Emmanuel Félix démissionne pour le 31.08.2015 car il effectue sa 3^{ème} année de Bachelor à Taiwan.
- Copie d'une lettre des parents d'élèves qui ne sont pas satisfaits des transports scolaires. Les enfants qui prennent le bus à la station Agip mettent 20 minutes pour se rendre à Penthaz contre 5 minutes auparavant. Les parents ont proposé de mettre un petit bus à disposition des élèves se rendant à Penthaz. La réponse de l'ASiCoPe étant négative, les parents d'élèves ne peuvent se satisfaire de cette situation.

La Municipalité n'est pas au courant de cette lettre. M. Jauner répond que les coûts de transport ont rendu cette situation ainsi. Le Codir de l'ASiCoPe a reçu et traité cette demande. De plus il est difficile de mettre en place un bus pour 5 élèves.

Des conseillers demandent :

- quelles sont les nouvelles de la réunion avec Mme Anne-Catherine Lyon sur la réorganisation scolaire. Mme Hautier répond que cela devait rester confidentiel jusqu'à ce que les communes « du haut » soient informées. Comme il y a déjà eu des fuites, Mme Hautier explique que oui, la rencontre avec Mme Lyon a eu lieu. Elle était très étonnée des chiffres présentés. Elle reviendrait peut-être sur sa décision pour autant que toutes les communes de l'ASiCoPe soient d'accord pour une nouvelle organisation scolaire. Mme Induni, en qualité de Députée, rencontrera le 8 octobre 2015 les communes du haut pour les informer des démarches et des souhaits des communes « Venoge ».
- que se passe-t-il pour la piscine à Cossonay ? Mme Hautier répond que, dans un premier temps, le Canton a décidé de bloquer le dossier tant que la réorganisation n'était pas faite. La commune de Cossonay a pris un avocat.



En bref

38 conseillers sont présents.

Adoption à l'unanimité du PV de la séance du 22 juin 2015.

A l'ordre du jour :

- 1 nomination et assermentation d'une Conseillère communale
- 1 préavis
- 1 nomination de Commission

Le Conseil accepte à l'unanimité le préavis municipal relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2016

Prochain Conseil communal : 7 décembre 2015

Nous avons appris la semaine dernière finalement que le Canton a donné son accord et que les oppositions seront bientôt levées. Cossonay pourra poursuivre son projet. Devant la complexité du sujet, le comité de l'ASiCoPe propose de créer une nouvelle association uniquement pour la piscine. Nous aurons probablement une séance d'information avant la fin de l'année.

- la commission d'urbanisme peut-elle consulter les plans avant la mise à l'enquête du plan principal d'affectation de la Vuy ? M. Freiburghaus répond qu'une séance d'information sera faite avant la mise à l'enquête à la commission d'urbanisme.

Le Conseil accepte à l'unanimité l'ordre du jour.

Nomination et assermentation d'un nouveau conseiller communal

Le Président, M. Pellet donne lecture des textes d'assermentation pour Conseiller communal. Mme Alison Mottier (PSVS) prononce les mots « je le promets ». Dès cet instant, il y a une nouvelle Conseillère communale et le nombre de Conseillers est de 39.

Le Conseil accepte à l'unanimité le préavis municipal relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2016

La Municipalité est à nouveau optimiste et propose de maintenir le taux actuel à 74%. En effet, si les budgets de ces dernières années étaient déficitaires, les comptes se sont souvent bouclés avec un excédent de revenus. A ce jour, nous n'avons pas encore tous les éléments et le budget n'est pas encore établi. Ce que nous savons c'est qu'en 2016, notre commune devra, comme toutes celles du Canton, participer à l'Accueil de jour des Enfants (LAJE), dont la loi a pour objet :

- Assurer la qualité de l'ensemble des milieux d'accueil de jour des enfants
- Offrir, à terme, sur tout le territoire vaudois, un nombre suffisant de places d'accueil, accessibles financièrement
- Organiser le financement de l'accueil de jour des enfants
- Instituer la Fondation pour l'accueil de jour des enfants sous forme d'une fondation de droit public
- Les discussions Canton-Communes prévoient un coût de CHF 300.- par habitant, soit environ CHF 950'000.- pour Penthalaz. Les négociations ne sont pas terminées et nous avons bon espoir de revoir ce chiffre à la baisse.

Le grand sujet qui défraie la chronique et qui nous concernera est la RIE III (3^{ème} réforme de l'imposition des entreprises). Quelques points importants de la RIE III :

- Adapter les règles suisses aux attentes internationales tout en préservant l'attractivité du pays
- Remplacer graduellement dès 2016, la fiscalité des entreprises suisses et étrangères par un taux unique d'imposition de 13,79% en 2019
- La baisse des recettes attendue est estimée, après compensation fédérale, à 201,5 millions de francs
- Son application est prévue le 1er janvier 2019, mais elle peut être accélérée, ralentie ou décalée en fonction de l'évolution économique

La Municipalité, malgré ces deux points inconnus, reste confiante et considère que le taux actuel peut être maintenu pour 2016.

Les investissements les plus importants pour 2016 sont le changement de l'éclairage public et du revêtement bitumeux du réseau

roucier, l'entretien du collège du Cheminet (façades, peintures intérieures, etc), le réaménagement du « Vieux-village ». Les préavis y relatifs vous seront présentés en temps utile.

Le rapport de la commission des Finances a ajouté deux investissements supplémentaires : le bâtiment communal et à plus long terme la parcelle du centre du village. Le rapport de la commission des Finances propose d'accepter le préavis. Le rapport est mis au vote et accepté à l'unanimité.

Nomination de Commissions

Une commission a été nommée :
pour le règlement des appartements subventionnés.

Divers

M. Epars remercie la Municipalité pour les modifications apportées au projet de réaménagement du « Vieux village » qui apportent une amélioration par rapport au projet initial. Il ajoute qu'il y a quelques mois, la Municipalité a annoncé l'engagement d'un conseiller technique pour seconder M. Vallat. Il ne comprenait pas cette décision. Ayant déposé une mise à l'enquête dernièrement, il comprend à présent cette décision. Cela lui a pris beaucoup de temps, certes, il n'a pas fait tout juste du premier coup mais il trouve qu'il y avait du « pinaillage » pour son dossier. M. Chapuis répond que M. Epars a donné un point de vue personnel qui oppose un point de vue communautaire, qui exprime les besoins réels de la commune et de ses citoyens. Les exigences légales liées à cette activité sont très importantes et ne vont pas aller en diminuant, bien au contraire. Le suivi des nombreux travaux publics en cours et à venir ne peut plus être absorbé par une seule personne. Par ailleurs, la Municipalité souhaite que les connaissances de ce service soient partagées et ne soient pas centralisées sur une seule personne. Ce qui est perçu comme du « pinaillage » est une évolution vers plus de professionnalisme. Finalement, nous sommes très contents de pouvoir compter sur les compétences de M. Vallat et de son nouveau collaborateur, M. Simonet.

Pour de plus amples informations, le PV de cette séance sera disponible sur notre site web www.penthalaz.ch (zone téléchargement répertoire «PV du conseil»), après acceptation du dit PV lors du prochain conseil.

La séance est levée à 21h10.

On demande candidats pour les élections communales

Bernard Morel

Conseiller communal

Les élections fédérales sont à peine passées qu'il faut déjà songer à la prochaine échéance électorale : les communales du 28 février 2016. La date paraît lointaine, mais le compte à rebours a déjà commencé. Car il ne s'agit pas seulement d'inciter tous les citoyennes et citoyens à voter, mais de faire appel à celles et ceux qui pourraient être intéressés à s'engager au Conseil communal. Penthalez a besoin de nouvelles forces vives et le délai pour s'inscrire sur les listes est fixé au 14 janvier 2016.

Les autorités communales sont constituées par l'organe exécutif, la Municipalité, qui comprend 5 membres, et l'organe législatif, le Conseil communal, composé de 50 membres. Les municipaux sont élus selon le système majoritaire alors que les conseillers communaux sont désignés selon le système proportionnel, qui est le même que pour le Conseil national qu'on vient d'élire récemment. A Penthalez, les 50 membres du Conseil communal sont répartis dans trois groupes : le groupe socialistes, verts et sympathisants (GSVS) qui compte 20 élus, le groupe indépendant de Penthalez (GIP) qui a 16 élus et le groupe libéral-radical (PLR) qui a 14 élus. Or, il se trouve que sur les 50 membres actuels, un bon tiers ne va pas solliciter un nouveau mandat. C'est dire que nous avons besoin que de nouvelles personnes s'engagent dans la vie publique de la commune.

Le verbe s'engager peut évidemment faire peur et donner à penser qu'être membre du Conseil communal implique d'avoir un agenda surchargé. Ce n'est de loin pas le cas. Le Conseil communal se réunit quatre fois par année (mars, juin, septembre et décembre). Chaque séance du Conseil est précédée, une semaine auparavant, d'une réunion de préparation dans chaque groupe. Cela signifie huit soirées dans l'année. A cela s'ajoutent les séances des commissions, lesquelles sont chargées d'étudier les préavis présentés par la municipalité et de faire un rapport. A moins d'être membre

de la commission des finances ou de gestion, les sollicitations ne sont pas nombreuses.

Autre élément qui peut faire peur, le fait de s'engager sur une liste politique. En fait, le mot politique peut être mis entre guillemets même si on parle de socialiste-vert ou radical-libéral. Dans une commune comme la nôtre, les débats sont très rarement politisés et l'objectif de tous, c'est le bien-être commun. La présence de ces trois groupes permet à toutes les sensibilités – politiques, sociales, économiques, écologiques – de trouver une place, mais il n'est pas nécessaire d'adhérer à un parti pour s'inscrire sur une liste électorale.

Depuis une dizaine d'années, notre village s'est beaucoup développé d'un point de vue démographique puisqu'il compte désormais plus de 3000 habitants. Il a de nombreux défis à relever qui sont de la compétence des autorités communales. C'est dire l'importance de trouver des gens qui s'intéressent de près aux affaires de la commune et en deviennent partie prenante. Pour les personnes arrivées récemment à Penthalez, faire partie du conseil communal, c'est une bonne manière de s'intégrer, d'entrer au cœur de la vie communale. Et rappelons que dans le canton de Vaud, les étrangers ont le droit de vote et d'éligibilité au niveau communal à condition de résider en Suisse depuis 10 ans au moins, dans le canton de Vaud depuis 3 ans et d'être au bénéfice d'un permis B ou C.

Les personnes qui seraient intéressées de faire partie du conseil communal peuvent contacter les responsables des trois groupes.

Socialistes, verts et sympathisants : Stéphane Zurcher 021 862 86 86/zci@bluewin.ch

GIP : Daniel Rochat 079 446 80 55/aussie.rochat@bluewin.ch

Radical-libéral : Claude-Alain Zbinden 079 504 71 20

Policlinique de la Venoge

Denis Matti, Directeur



Ouverture d'un centre d'urgence et de médecine ambulatoire à Penthalez

Le Gros-de-Vaud comptera un nouveau centre médical à partir du 1er novembre 2015. Implantée à côté de l'EMS La Venoge et de la Coop, plus précisément à Praz-Gérémoz 9, la Policlinique La Venoge de Penthalez sera ouverte sept jours sur sept, les consultations se faisant en urgence ou sur rendez-vous. Cette offre complètera le dispositif médical d'urgence et de soins ambulatoires pour une région de 20'000 habitants. Actuellement, les centres de l'Ouest lausannois et de Morges assument une permanence.

Née en collaboration avec la Fondation la Venoge, elle sera dirigée par M. Denis Matti, directeur et Mme Pascale Dias, administratrice, tous deux au bénéfice d'une longue expérience dans le domaine hospitalier et des soins ambulatoires.

Les médecins de la Policlinique sont spécialisés en médecine

générale et de premier recours ; ils officieront également comme médecin de famille ; à noter qu'un spécialiste en gériatrie et médecine de la personne âgée fera partie du groupe. L'équipe soignante est complétée par une infirmière spécialisée dans le domaine de l'oncologie ambulatoire.

Le plateau technique du centre est composé d'une radiologie numérique conventionnelle ainsi que d'un laboratoire pour examens urgents. Les examens nécessitant de la haute technologie seront faits dans les instituts proches. La Policlinique travaillera également en étroite collaboration avec les médecins spécialistes, les hôpitaux et cliniques de la région. Le libre choix du patient étant toujours mis en avant.

Une journée portes ouvertes sera organisée le 31 octobre afin de permettre à tout un chacun de visiter les installations et de rencontrer la direction et les collaborateurs de la Policlinique La Venoge.

Inauguration officielle du nouveau poste mobile de la Gendarmerie

La Gendarmerie

Autorités cantonales, communales et Police cantonale ont inauguré officiellement le 21 août 2015 le poste mobile de la Gendarmerie. Tenu par deux à trois gendarmes, il permet d'entretenir le lien de proximité entre la population et la Gendarmerie, directement sur le lieu d'habitation, comme lors de manifestations importantes. En lien avec le concept cantonal de prévention de la criminalité et celui de la prévention routière, ce dispositif permet de renforcer la présence policière de manière ponctuelle dans les communes. Depuis le 1er août 2015, le poste mobile de Gendarmerie a déjà effectué plus d'une vingtaine de passages dans les communes vaudoises ne disposant pas d'une Police communale. Il mobilise deux à trois gendarmes: l'un à bord pour accueillir le public, un à deux en patrouille à pied ou à vélo.

Ce poste itinérant permet à la Gendarmerie de rester proche de la population, favorisant ainsi le contact directement sur le lieu d'habitation, mais aussi autour d'infrastructures telles que les gares, les salles polyvalentes, les établissements scolaires, etc. Il est aménagé en «bureau d'accueil» et équipé comme n'importe quel poste de Gendarmerie. Il offre notamment l'opportunité

d'établir différents documents, tels que les plaintes pénales ou les formulaires «Objets trouvés/perdus». Ce nouveau dispositif peut également être engagé lors des manifestations importantes et événements particuliers, ceci à titre préventif.

Ce poste itinérant desservira le territoire des communes ne disposant pas d'une police communale permettant ainsi d'entretenir le lien de proximité entre la population et la Gendarmerie.

Des forces policières visibles, rassurantes et dissuasives, présentes de manière ponctuelle ou régulière dans certaines localités, secteurs particuliers ou zones publiques d'une commune participent à assurer la sécurité de la population.

La liste des postes de Gendarmerie et les horaires d'ouvertures sont accessibles à l'adresse: www.police.vd.ch

Retrouvez le programme de passage du poste mobile sur l'application «Votre police»: <http://m.vd.ch/autres-prestations-mobiles/votre-police/>

Prochain passage au sein de notre commune : le 04 novembre au matin – Place Centrale.



"Les Moussaillons" à Penthalaz - Unité d'Accueil Pour Ecoliers pour les enfants de 1ère et 2ème enfantine (1P-2P)

L'équipe des Moussaillons



La voici ouverte depuis la rentrée d'août et elle est déjà remplie de bonne humeur, de rires et de partage! C'est ainsi que se définit la nouvelle Unité d'accueil pour écoliers "Les Moussaillons" à Penthalaz. Située à l'étage de la garderie La Chenaille, l'UAPE Les Moussaillons offre 12 places d'accueil le matin avant l'école, le midi, l'après-midi après l'école et est ouverte également les ½ journées ou journées lorsque les plus petits ont congé. Durant les vacances scolaires, les enfants sont accueillis pour la journée entière de 8h00 à 18h00.

Entre activités extérieures comme la confection d'un potager, les jeux d'eau, les balades et activités intérieures comme les bricolages, le dessin, les parcours de motricité et bien d'autres encore, l'accueil des enfants scolarisés en 1P et 2P se fait dans un environnement adapté à leur âge et à leurs besoins. Des espaces ont été aménagés pour les jeux, le repas, la motricité et le calme lorsque l'envie de tranquillité se fait sentir chez nos chers Moussaillons. Une grande terrasse avec accès direct permet de profiter des beaux jours en complément au parc de jeux.

L'encadrement est assuré par une équipe éducative diplômée de 6h30 à 18h30 qui prend en charge les enfants également pour le trajet à l'école.

Il reste encore quelques places alors n'hésitez pas à venir découvrir « Les Moussaillons » lors des portes ouvertes du samedi 7 novembre 2015 (voir annonce).

La voici ouverte depuis la rentrée d'août et elle est déjà remplie de bonne humeur, de rires et de partage! C'est ainsi que se définit la nouvelle Unité d'accueil pour écoliers "Les Moussaillons" à Penthalaz. Située à l'étage de la garderie La Chenaille, l'UAPE Les Moussaillons offre 12 places d'accueil le matin avant l'école, le midi, l'après-midi après l'école et est ouverte également les ½ journées ou journées lorsque les plus petits ont congé. Durant les vacances scolaires, les enfants sont accueillis pour la journée entière de 8h00 à 18h00.

L'AJERCO et Les Moussaillons vous proposent :

Les portes ouvertes de l'Unité d'Accueil Pour Ecoliers

Quand ?

le samedi 7 novembre 2015

A quelle heure ?

entre 10h et 12h

Pourquoi ?

découvrir les lieux, échanger tant avec la responsable qu'avec l'équipe éducative et partager un moment convivial

Où ?

Chemin de Valrose 2 à Penthalaz

Toute l'équipe se réjouit de vous accueillir !

Il est déjà temps de repenser à la grippe !

Isabelle Gay-Crosier, pharmacienne

Eh oui, à peine les beaux jours derrière nous, il faut repenser à cette grippe !

Quelques informations générales

Commençons par savoir que la saison passée (2014-2015), la grippe a sévi dans notre pays de la 1^{ère} semaine de l'année 2015 à la semaine 14 (début avril), avec un pic dans les semaines 6 et 7 (mi-février). L'Office fédéral de la santé publique et l'Office fédéral des statistiques a mis en évidence une augmentation de la mortalité par rapport à la moyenne entre les semaines 2 et 11, ce qui correspond à l'épidémie de grippe.

Il ne faut pas sous-estimer les dangers de la grippe. C'est généralement une maladie sans gravité pour les personnes jeunes et bien portantes, en revanche chez les personnes âgées ou celles souffrant de maladies chroniques, la grippe peut entraîner des complications sérieuses, en particulier des pneumonies, et des décès.

En moyenne, quelque 1800 personnes sont hospitalisées chaque année en Suisse pour une grippe entraînant environ 400 décès.

Dès lors, la vaccination contre la grippe est **recommandée pour les personnes de plus de 65 ans ou souffrant de maladies chroniques**. Elle est également recommandée au **personnel médical** des hôpitaux (personnel soignant et médecins) et aux personnes travaillant dans des homes ou des établissements médico-sociaux pour personnes âgées ou dans le secteur des soins extra-hospitaliers. Elle est aussi recommandée aux femmes enceintes.

Comment se protéger et protéger les autres ? Par la VACCINATION

La vaccination protège pour une saison seulement, elle doit donc être **renouvelée chaque année** de préférence entre mi-octobre et mi-novembre.

Les personnes infectées par le virus de la grippe peuvent le transmettre à d'autres, même si elles ne se sentent pas malades, même avant l'apparition des symptômes. Le virus de la grippe peut être facilement transmis par contact direct (toux ou poignées de main) surtout en espace clos, ou par contact indirect (poignée de porte). La vaccination réduit considérablement le risque de contracter la maladie et donc de développer des complications graves, mais elle ne garantit pas une protection totale. La vaccination contre la grippe saisonnière ne protège pas des refroidissements bénins, ni des infections causées par des virus autres que ceux contenus dans le vaccin.

7 bonnes raisons de se faire vacciner contre la grippe

1. Avoir une longueur d'avance sur les virus de la grippe.
2. Se protéger soi-même et protéger autrui.
3. Réduire le risque de complications graves.
4. Eviter de passer de longues journées au lit, voire à l'hôpital.



5. Faire des économies, puisque la vaccination coûte moins cher que la grippe.
6. Profiter de la vie et des sorties à 100% tout l'hiver.
7. Utiliser un moyen de prévention simple, rapide et économique.

Pour les personnes présentant des risques accrus de complications, la vaccination est remboursée par la caisse-maladie, sous réserve du montant de la franchise. Durant la Journée nationale de vaccination contre la grippe (le vendredi 6 novembre 2015), le vaccin est proposé à tous sans inscription préalable et pour un prix forfaitaire réduit.

6 règles d'or

1. Se laver les mains soigneusement avec de l'eau et du savon plusieurs fois par jour.
2. Tousser et éternuer dans un mouchoir en papier.
3. Après usage, jeter le mouchoir en papier dans une poubelle et se laver soigneusement les mains avec de l'eau et du savon.
4. Tousser et éternuer dans le creux du coude : ce geste est plus hygiénique que de mettre la main devant la bouche. Si vous deviez toutefois utiliser les mains, lavez-les soigneusement avec de l'eau et du savon le plus rapidement possible.
5. Rester à la maison en cas de symptômes grippaux, pour éviter ainsi la propagation de la maladie, et ceci jusqu'à la guérison complète.
6. Attendre au moins un jour après la disparition de la fièvre avant de retourner à vos occupations habituelles.

Donc n'hésitez pas à vous faire vacciner entre mi-octobre et mi-novembre !

Agenda de la commune

Memento

23 octobre 2015

Match aux cartes organisé par la Jeunesse

7 novembre 2015

Portes ouvertes de l'Unité d'Accueil Pour Ecoliers organisé par l'AJERCO et "Les Moussaillons".

15 novembre 2015

Fête de la paroisse organisée par la Paroisse Penthalaz Penthaz Daillens

27 et 28 novembre 2015

Soirée annuelle de la FSG

5 décembre 2015

Marché artisanal organisé par le GAAP

30 et 31 janvier 2016

Loto organisé par l'USL

Annoncez vos manifestations : lecancanier@penthalaz.ch

Cultes

A l'église

- mardi 3, mercredi 11, jeudi 19, de 19h30 à 20h : trois brèves célébrations sur le thème « Que la lumière soit ! »
- 13 décembre, 10h, culte avec garderie
- 20 décembre, 18h, fête paroissiale de Noël en familles (culte de l'enfance) à l'église de Penthalaz

Au Foyer

- 1er novembre, 10h, cène, culte avec garderie
- 29 novembre, 10h, cène (premier dimanche de l'Avent), avec le Chœur mixte Le Rosey de Penthaz

A mentionner

- Les autres dimanches, le culte a lieu à Penthalaz, à Daillens ou dans la région : voir le journal Bonne Nouvelle, les vitrines des églises et du foyer, ou encore le site internet de la paroisse : www.penthalaz.eerv.ch
- Assemblée paroissiale ordinaire d'automne, dimanche 22 novembre à 10h45 à l'église de Penthalaz (suite au culte de 10h)

Pour chanter Noël :

Un chœur pour la chantée de Noël est mis sur pied, dirigé par Lise Dutruy. Pour toutes informations, contactez-la au 021 864 59 28 ou lise@dutruy.net. Le chœur chantera les :

- 24 décembre, 23h, cène, veillée de Noël, église de Penthalaz
- 25 décembre, 10h, cène, culte du matin de Noël, église de Sullens

Paroisse Catholique

Programme des activités sur le site de la paroisse Saints Pierre et Paul : www.cath-vd.ch/-Paroisse-de-Cossonay. Ou au secrétariat, les lundi et vendredi après-midi, 021 535 64 84

Téléphones et horaires d'ouverture de l'administration communale

Secrétariat municipal et bourse communale

Ouverture des guichets :

- Tous les matins de 07h30 à 11h30
- Lundi après-midi de 13h30 à 17h00
- Mardi, mercredi, jeudi, vendredi après-midi les bureaux sont fermés à la population sauf sur rendez-vous.

Permanence téléphonique :

- Tous les matins de 07h30 à 11h30
- Tous les après-midi de 14h00 à 16h00

Secrétariat municipal, Bourse communale et Service technique

- Tél. 021 863 20 50

Service de la population

Ouverture des guichets :

- Tous les matins de 07h30 à 11h30
- Lundi après-midi de 13h30 à 17h00
- Mercredi après-midi de 16h00 à 19h00
- Mardi, jeudi, vendredi après-midi les bureaux sont fermés à la population.

Permanence téléphonique :

- Durant les heures d'ouverture des guichets

Contrôle des habitants

- Tél. 021 863 20 50/3

Accueil de midi

Midicroque

- Tél. 076 229 31 99

Jubilaires

Isabelle Hautier, Syndique

50 ans de mariage

Josiane et Jean Aiello
Eliane et Olivier Serex
Nicole et Marcel Lichtensteiger
Irène et Michel Rod
Ginette et Michel Brönnimann
Danièle et Jean-François Vullioud
Gertrude et Antonio Sangiorgio

90 ans

Marianne Epars



Horaires d'ouverture de la déchetterie toute l'année

- Mardi de 15h30 à 18h30
- Mercredi de 9h15 à 11h45
- Jeudi de 15h30 à 18h30
- Vendredi de 15h30 à 18h30
- Samedi de 10h00 à 16h00

Numéros d'urgence

- Police : 117
- Sapeurs-pompiers : 118
- Ambulances : 144
- Intoxications : 145
- REGA : 1414
- Médecins et pharmacies de gardes : 0848 133 133
- Vétérinaire de garde : 021 861 33 19

L'ouvrier au village

Extrait de l'ouvrage de Mme Denise Francillon « L'Ouvrier au village », partie 5

Georges Badoux

L'arrivée au Conseil général de 1918 à 1919 de 34 ouvriers contraint la communauté paysanne de compter avec un nouveau courant politique.

Vers un changement de société ?

Comme nous l'avons vu, la grève générale permet à la population ouvrière de mesurer sa force sociale et d'entamer un processus d'intégration politique à l'intérieur de la communauté. Parallèlement, l'action syndicale se fait plus pressante pour imposer à la nouvelle Direction de l'usine la journée de huit heures réclamée dans les neuf points du Comité d'Olten. Cette lutte comprend entre autres phases : la grève spontanée des employés de commerce et des ouvriers qui voulaient obtenir le passage à la journée de huit heures avec une augmentation de salaire de 40%. Cet arrêt dure

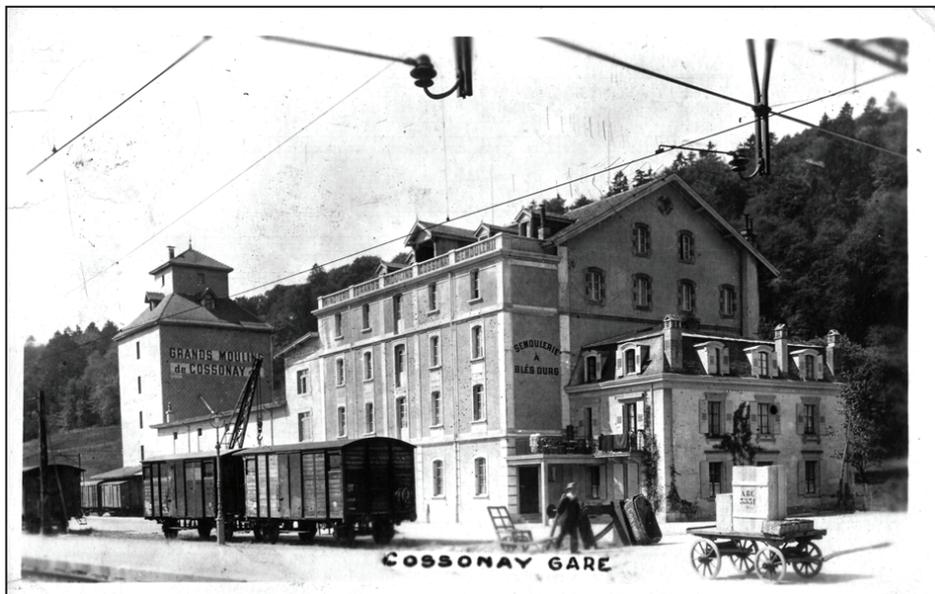
techniques de gestion aux Etats-Unis, la remplace par une politique sociale à l'intérieur même de la fabrique.

En l'espace de sept ans, la combativité ouvrière a été démantelée et le mouvement ouvrier n'a trouvé comme moyen d'expression de lui-même et de ses revendications que la légalité institutionnalisée que représentent les votations, les élections et la participation à la gestion communale. Cette rupture dans un processus d'identification socio-professionnelle n'a-t-elle pas été une des causes de l'attitude souvent ambiguë de l'ouvrier devant la défense de ses propres intérêts ?

Ce double mouvement de la population ouvrière, repli sur sa vie personnelle et insertion locale s'est manifestée alors que le capitalisme venait de considérer l'ouvrier non plus comme une

« marchandise » que l'on achète en fonction de ses besoins – politique d'engagement au gré de l'offre et de la demande – mais comme une source d'investissement suite à la formation et à l'expérience acquise. Il était donc nécessaire, pour que la formation joue son rôle de rendement, que l'ouvrier se stabilise et soit satisfait de sa vie professionnelle, ce qui faciliterait, plus tardivement, son intégration à la société de consommation.

Comme nous l'avons constaté, l'insertion ouvrière dans la communauté politique provoque de nombreux remous au sein de la société paysanne qui sait défendre sa suprématie ancestrale face à la montée ouvrière et socialiste. La paysannerie, qui semblait vivre toujours sur le même rythme, avait pourtant subi de profondes modifications. Ses techniques de travail avaient changé grâce à une mécanisation accrue. Pourtant la famille paysanne de 1920 ressemblait encore beaucoup à celle du début du siècle :



Collection de la famille de Madame Monique Chollet, Penthalaz

du 22 avril au 6 mai et se solde par un échec. Plusieurs employés et ouvriers sont renvoyés. Après cette tentative, la section du syndicat de Cossonay s'engage dans un autre type de lutte ; elle prépare un projet de convention qui devrait être signé le 1er mai 1920. Les archives de la FOMH ne signalent pas s'il l'a été, mais la crise des années 1921-1922 a provoqué une telle baisse du niveau de vie des salariés et a surtout créé un tel climat d'insécurité lié à la vague de licenciements qui la suivit qu'il est difficile d'imaginer les employés protégés par une convention durant cette période.

La combativité ouvrière ressent violemment les effets de la crise. Le personnel de l'usine passe du 1er janvier 1920 au 11 février 1921 de 980 personnes à 245. Dès lors les archives syndicales ne font plus mention de correspondance avec la section de Cossonay jusqu'au 6 avril 1925, jour où le caissier donne sa démission.

La section affaiblie ne survit pas au changement de direction de l'usine rachetée le 1er avril 1923 par un groupe neuchâtelois, pour devenir la SA des Câbleries et Tréfileries de Cossonay-Gare. La Direction générale de l'entreprise est confiée à M. Rodolphe Stalder qui ne tolère plus l'action syndicale au sein de l'usine. Cet homme qui a reçu une formation de HEC et qui s'est formé aux nouvelles

elle était restée la famille patriarcale. (à suivre)

Album photo



▲ Emilie Sieber

Bonjour,
Voici une photo avec des cigognes sur le collège du Cheminet prise le 23.9.2015.